

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2019
Séance du 10 avril 2019

Nº03

**Objet : Fiscalité 2019 – vote des
taux d'imposition locale 2019**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le dix du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le deux du mois d'avril 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Michel BLANC

Etaient présents :

AUBERT Serge (jusqu'au rapport n° 28), AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 28), , BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse , BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CASA Chantal, CAZERES Benoit, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger (jusqu'au rapport n° 18), JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise (à partir du rapport n° 2), OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 25), POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel (jusqu'au rapport n°27), TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etat supplée :

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à BECCARIA Lilyane

Etaient représentés :

AILHAUD Régine a donné pouvoir à BONNET Brigitte
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à MAZAL Ambroise
AYMES Bernard a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
BAUDOUÏ MAUREL Marie Anne a donné pouvoir à THONATTE Lionel
BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut
CHATARD Gilles a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
COMBE Gérard a donné pouvoir à FIGUIERE Delphine
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel
ORSINI Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle (jusqu'au rapport n° 5)

Etalent excusés :

AUZET Guy
BALIQUE François
BOURJAC Jean Marie
CAREL Serge
DE VALCKENAERE Gilles
GRAVIERE Remv

MUNOZ MALDONADO Julien
PELESTOR Michel
ROCHAT Jacques
RONDEAU Daniel
TONELLI Corinne

RECUEIL EN PREFECTURE

10 12/04/2019

Applications are at E.lovins.com

70 DE-004-200067437-20190410-03 10042019

Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :

Je vous rappelle que par délibération en date du 12 avril 2017, notre assemblée a adopté une intégration fiscale progressive sur une durée de 12 ans pour chacun des taux de taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti et cotisation foncière des entreprises (CFE) sur le territoire de Provence Alpes Agglomération issu de la fusion des ex Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, Moyenne Durance, Duyes-Bléone, Haute-Bléone et Pays de Seyne et fixé les taux suivants :

✓ Taxe d'habitation	7,86 %
✓ Taxe foncier bâti	2,68 %
✓ Taxe foncier non bâti	6,72 %
✓ Cotisation foncière des entreprises	30,25 %

En 2018, ces taux ont été reconduits.

Le projet de budget a été établi en tenant compte du produit issu de la notification des bases ci-dessous et avec des taux identiques à 2018 conformément aux engagements pris lors du débat d'orientation budgétaire.

Je vous propose de fixer pour 2019 les taux suivants :

	Bases	taux
✓ Taxe d'habitation	66 614 000	7,86 %
✓ Taxe foncier bâti	63 531 000	2,68 %
✓ Taxe foncier non bâti	874 800	6,72 %
✓ Cotisation foncière des entreprises	17 779 000	30,25 %

Par ailleurs, il convient également de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Là encore, je vous propose de reconduire, pour 2019, le taux voté en 2018, soit 12 %.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 2 votes contre

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

Le 12/04/2019

Application agréée E-lespicio.com

70_DE-004-200067437-20190410-03_10042019